



Mon ipp suite à un accident du travail est-elle juste?

Par **guigo**, le **13/02/2011** à **00:05**

Bonjour,

Lors d'un accident du travail le 10.05.2010, je me suis cassée le sacrum, alitement et 7 semaines d'arrêt de travail. Ensuite, les douleurs persistants, j' ai eu différents antalgiques, puis une infiltration, puis 2 manipulations par voie interne.

Depuis, ma situation n'évoluant plus, la sécu a statué le 01.12.2010: IPP de 5 %. Mon rhumato avait oublié de faire un IRM, pensant que j' étais "guérie"...

Mon dossier a été réouvert pour des soins et lors de l' IRM, on constate une entorse sacro-coccygienne (consécutive à la fracture qui, elle, est consolidée), et mon rhomato me repropose une infiltration, mais celle faite il y a qqes mois a été tres pénible!

Aussi, il ne me reste que 3 jours pour contster ce taux de 5 %: est'ce judicieux ou abusif ??(il est noté que je pourrai perdre la somme versée en décembre si ce n'est pas justifié!).

Pour précision, ma douleur est identique : pénible sur un siège souple (voiture, canapé), coiffeur, soins dentaires...que faire vis-à-vis de la Sécu; en rester là ou contester?

Merci de me donner votre avis dès que possible.Cordialement.